

Passage aux normes IAS/IFRS au Maroc : fondements théoriques, intérêts et divergences

Transition to IAS/IFRS in Morocco: theoretical foundations, benefits and divergences

Abdelkader EL OUDRI

Enseignant chercheur Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Université Mohammed Ier Laboratoire d'Economie Sociale et Solidaire et Développement Local, Maroc
eloudri@ump.ac.ma

Mohammad EL BIR

Doctorant Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Université Mohammed Ier Laboratoire d'Economie Sociale et Solidaire et Développement Local, Maroc.
elbirmohammed12@gmail.com

Hajar EL HAJI

Doctorante Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Université Mohammed Ier Laboratoire d'Economie Sociale et Solidaire et Développement Local, Maroc.
elhaji.hajar@gmail.com

Date de soumission : 05/10/2023

Date d'acceptation : 04/11/2023

Pour citer cet article :

EL OUDRI A. & al. (2023) «Passage aux normes IAS/IFRS au Maroc : fondements théoriques, intérêts et divergences», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 6 : Numéro 4 » pp : 1239 - 1260

Résumé

Les normes IAS-IFRS constituent un référentiel comptable de qualité reconnu au niveau international et par les différentes places financières. Ces normes sont recommandées par la Banque Mondiale et constituent un axe important pour le développement du référentiel comptable au Maroc.

Les différents pays utilisent différentes normes comptables lors du calcul des résultats d'une entreprise. Ces résultats calculés selon des lois comptables différentes donnent toujours des chiffres différents. Pouvoir établir une comparaison entre les sociétés à travers le monde, implique la définition d'une base d'évaluation commune pour éliminer l'écart de comptabilité.

Le libre-échange impose aux acteurs économiques l'utilisation d'un langage commun. En matière d'information financière ce besoin est particulièrement vrai. L'interdépendance des économies liée au phénomène de mondialisation se traduit par un rapprochement des entreprises qui implique de trouver des normes comptables internationales.

Mots clés : «La normalisation comptable marocaine »; « les normes IAS/IFRS»; «le contrôle de gestion»; «la gestion fiscal et comptable», «Maroc»

Abstract

IAS-IFRS constitute a quality accounting framework recognized internationally and by the various financial markets. These standards are recommended by the World Bank, and represent an important axis for the development of accounting standards in Morocco.

Different countries use different accounting standards when calculating a company's results. These results, calculated according to different accounting laws, always produce different figures. To be able to make comparisons between companies around the world, requires the definition of a common valuation basis to eliminate the differences in accounting.

Free trade requires economic players to use a common language. common language. This is particularly true of financial reporting. The interdependence of economies, linked to the phenomenon of globalization, means that companies are coming closer together.

international accounting standards.

Key words: "Moroccan accounting standards"; "IAS/IFRS standards"; "management control"; "tax and accounting management", "Morocco".

Introduction

Le développement des marchés financiers, l'importance de la transparence des informations financières et les conséquences de la mondialisation ont fait évoluer la science comptable, notamment au niveau de sa dimension relative à l'information financière.

Le développement des marchés financiers, l'importance de la transparence des informations financières et les conséquences de la mondialisation ont fait évoluer la science comptable, notamment au niveau de sa dimension relative à l'information financière.

La comptabilité est un langage permet à toute les parties prenantes de communiquer entre eux avec la même vision de passé, du présent et du future de l'entreprise, de se former une opinion sur ses aspects économiques. Elle est considérée comme un outil de communication financière et de transmission de l'image fidèle.

La globalisation des échanges impose aux acteurs économiques l'utilisation d'un langage commun. En matière d'information financière, ce besoin est particulièrement vrai. L'interdépendance des économies liée au phénomène de mondialisation se traduit par un rapprochement des entreprises qui implique de trouver des normes comptables internationales.

En effet, l'adoption des normes comptables internationales IAS-IFRS dans le monde entier est bénéfique pour les investisseurs et les utilisateurs des états financiers, en réduisant les coûts de comparaison des investissements. Ainsi, ces normes IAS-IFRS garantissent la transparence de l'information financière par le biais de leurs principes de juste valeur et de la notion d'actualisation. Elles permettent également la présentation de la réalité économique dans la mesure où elles favorisent l'aspect économique sur l'aspect juridique.

Dans le contexte actuel de mondialisation et l'exigence croissante des utilisateurs des états financiers, le Maroc en tant que pays tourné vers les investisseurs étrangers et désireux de profiter de ce nouvel essor de l'économie internationale ne peut ignorer ce processus de standardisation.

Ainsi, le passage aux normes IAS-IFRS constitue pour les groupes d'entreprises marocaines une véritable mutation du fait des divergences importantes entre le référentiel comptable marocain et les normes IAS-IFRS. En effet, l'approche juridique et fiscale adoptée par le CGNC est différente de l'approche économique préconisée par les normes IFRS.

Notre article s'inscrit dans cette phase de passage des normes comptables marocaines aux normes IAS-IFRS de certains groupes d'entreprises marocaines. Notre apport sera de vérifier l'impact de ce passage sur la fiscalité et la comptabilité des entreprises marocaines.

Notre article consiste alors dans un premier temps à tenter de mettre en évidence la manipulation comptable dans les sociétés marocaines. Ceci quel que soit le jeu de normes utilisé, qu'il s'agisse de normes marocaines ou des normes IAS/IFRS. Une fois cette possible mise en évidence de la gestion des données comptables, nous nous attachons à la démontrer et à rechercher les divergences qui existent entre le CGNC marocain et normes international.

Or, ce présent article a pour objectif de répondre à la question centrale suivante :

« Quelles sont les divergences qui existent entre le CGNC marocain et les normes IAS/IFRS ? »

Pour répondre à cette problématique, nous devons, à travers cet article, d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- Quels sont les apports des normes IAS-IFRS à l'entreprise marocaine ?
- Quels seront les impacts de l'application des normes IAS-IFRS sur les entreprises marocaine ?

Pour répondre à nos questions de recherche, notre article s'articule autour de trois parties. Le premier chapitre présente le cadre théorique conceptuel, ainsi que la comptabilité dans le cadre de la théorie de l'agence et les fondements de la théorie positive. Cette analyse est effectuée en tenant compte du cadre théorique dans lequel s'inscrit la comptabilité. Dans le deuxième chapitre en présente les normes internationales ainsi que la présentation de cadre générale des de normalisation comptable marocaine . Les deux dernières sections s'intéressent à la normalisation comptable internationale et aux objectifs liés à l'implémentation des normes IAS/IFRS en termes de transparence de l'information comptable.

Le choix de cette problématique n'est pas hasardeux. La comptabilité et la fiscalité constituent une part importante de l'information financière. D'où l'importance d'analyser l'impact de l'adoption des normes IAS-IFRS sur la fiscalité et la comptabilité des entreprises marocaines.

1. Cadre théorique conceptuel

Le cadre conceptuel de la comptabilité est un ensemble de principes, de concepts et de normes qui guident la pratique et l'application de la comptabilité. Il fournit une base conceptuelle pour la préparation et la présentation des états financiers, ainsi que pour l'interprétation et l'analyse de l'information financière. Les principaux éléments du cadre théorique conceptuel de la comptabilité incluent la pertinence, la fiabilité, la comparabilité, la substance sur la forme, la

prudence et la continuité d'exploitation. Ces concepts aident à assurer la transparence, la cohérence et la compréhensibilité des informations comptables.

D'après ces deux auteurs, [HOARAU et TELLER (2006)], une économie mondialisée ne saurait se passer de normes globalisées. En réalité, il est nécessaire pour tous les acteurs économiques d'être en mesure de comparer les firmes internationales. Autrement dit, l'outil utile de comparaison est le langage comptable.

A travers l'histoire, chaque Etat a construit ses propres règles. Dans ce sens, il est nécessaire d'adopter un référentiel comptable international considéré comme commun.

L'instauration ainsi que l'application de ces normes comptable, faisant appel public à l'épargne sur un marché financier. La phase de transition à ces normes internationales IAS/IFRS était une période exceptionnelle. Autrement dit, des changements profonds des pratiques comptables (les comptes consolidés). En réalité, certaines normes offrent certaines options tel que la possibilité de choisir entre deux méthodes d'enregistrement. Les « normes à options » suggèrent d'une part, un traitement de référence et d'autre part, un traitement alternatif.

1.1 La comptabilité dans le cadre de la théorie de l'agence

Selon [HOARAU et TELLER (2006)] une économie mondialisée ne saurait se passer de normes globalisées. En effet, il est indispensable pour les acteurs économiques d'être en mesure de comparer les firmes internationales. L'outil principal de comparaison est le langage comptable [Christian Hoarau, Robert Teller (2001)].

La comptabilité dans le cadre de la théorie de l'agence fait référence à l'utilisation de la comptabilité pour résoudre les problèmes d'asymétrie d'information entre les dirigeants d'une entreprise et les actionnaires. Elle vise à aligner les intérêts des dirigeants et des actionnaires en fournissant des informations financières transparentes et fiables. Cela permet de réduire les risques d'opportunisme et d'encourager les dirigeants à prendre des décisions favorables aux actionnaires.

La comptabilité joue un rôle crucial dans la surveillance et le contrôle des activités des dirigeants, et contribue ainsi à améliorer la gouvernance d'entreprise.

L'adoption et l'application des normes comptable, pour tous les groupes faisant appel public à l'épargne sur un marché financier. La période de passage aux normes IAS/IFRS a été un moment unique et exceptionnel de changement profond des pratiques comptables pour les comptes consolidés. D'autant que les préparateurs des comptes ont dû se positionner au sein

des options contenues dans le référentiel international. En effet, certaines normes offrent des options, c'est-à-dire la possibilité de choisir entre deux méthodes d'enregistrement. Les « normes à options » proposent un traitement de référence et un traitement alternatif. Nous commencerons par la théorie de l'agence, qui est la théorie représentant le plus la comptabilité. Puis nous étudierons la théorie positive de la comptabilité, centrée entièrement sur le cadre comptable [Hervé JAHIER, HOCINE LAMMARI, PASCAL Lépine, Emilie RINGUEZ, 2019].

1.2 Les fondements de la théorie positive de la comptabilité

La théorie de l'agence (Agency Theory), d'inspiration néo-classique, appréhende la firme comme une « fiction légale », nœud d'un ensemble de contrats en équilibre passés entre des acteurs (actionnaires, dirigeants, salariés, bailleurs de fonds, fournisseurs, clients) rationnels, guidés par la maximisation de leur intérêt [Jensen et Meckling, 1976]. Elle postule que le système de coordination des activités repose sur la délégation et sur des relations (implicites ou explicites) de mandat ; face à l'asymétrie d'information des contractants, des clauses limitatives ou incitatives sont nécessaires pour réduire les divergences d'intérêt mandant-mandataire et limiter le comportement présumé opportuniste des mandataires. Ces conflits d'intérêts latents et les coûts de surveillance ou d'opportunités qu'ils engendrent confèrent aux mesures comptables un rôle déterminant dans le suivi des contrats et placent la comptabilité au cœur des relations d'agence [Jensen et Meckling, 1976 ; Jensen, 1983]. Ce rôle central assigné à la comptabilité quant à l'exécution des contrats conduit à formuler le problème du choix de méthodes (et de normes) comptable à partir de modèles renvoyant à la rationalité économique des agents.

La théorie positive de la comptabilité repose sur plusieurs fondements. Voici quelques-uns des principaux :

- ✚ L'objectivité : La théorie positive de la comptabilité considère que les informations financières doivent être objectives, c'est-à-dire basées sur des faits et des mesures quantifiables. Elle cherche à éliminer les biais et les jugements subjectifs dans la préparation des états financiers.
- ✚ La pertinence : Selon cette théorie, les informations comptables doivent être pertinentes pour les utilisateurs, c'est-à-dire qu'elles doivent être utiles pour la prise de décision. La pertinence est déterminée en fonction de critères tels que la fiabilité, la valeur prédictive et la valeur confirmative des informations.

- ✚ La neutralité : La théorie positive de la comptabilité promeut la neutralité dans la présentation des informations financières. Cela signifie que les états financiers ne doivent pas être biaisés ou orientés pour favoriser certains intérêts particuliers, mais plutôt représenter fidèlement la réalité économique de l'entreprise.
- ✚ L'efficience : Cette théorie considère que les informations comptables doivent contribuer à l'efficience des marchés financiers. En fournissant des informations fiables et pertinentes, la comptabilité facilite l'allocation optimale des ressources et aide les investisseurs à prendre des décisions éclairées.

Ces fondements sont essentiels pour comprendre la perspective de la théorie positive de la comptabilité et son objectif d'améliorer la qualité et l'utilité des informations financières.

1.3 Les recherches normatives en comptabilité et leurs limites

Les recherches normatives en comptabilité visent à formuler des recommandations ou des normes pour améliorer la pratique comptable. Elles se concentrent sur la manière dont la comptabilité devrait être réalisée, plutôt que sur la manière dont elle est réellement réalisée. Cependant, ces recherches présentent certaines limites :

- Assomption de rationalité : Les recherches normatives supposent souvent que les individus impliqués dans la comptabilité agissent de manière rationnelle et utilisent les informations de manière optimale. Cependant, en réalité, les comportements peuvent être influencés par des facteurs émotionnels, des intérêts personnels ou des contraintes organisationnelles.
- Difficulté de mise en pratique : Les recommandations issues des recherches normatives peuvent être difficiles à mettre en pratique dans la réalité. Les systèmes comptables sont complexes et leur modification peut entraîner des coûts significatifs pour les entreprises. De plus, les recommandations peuvent ne pas tenir compte des particularités sectorielles ou des différences culturelles.
- Manque de consensus : Il peut exister des divergences d'opinions entre les chercheurs, les praticiens et les régulateurs concernant les normes comptables optimales. Les différentes perspectives et intérêts peuvent rendre difficile l'établissement d'un consensus universel sur les recommandations à suivre.
- Évolution des pratiques : Les recherches normatives peuvent être rapidement dépassées en raison de l'évolution des pratiques comptables et des besoins des parties

prenantes. Les normes établies peuvent ne plus être adaptées aux nouvelles réalités économiques, technologiques ou réglementaires.

Il est important de reconnaître ces limites lors de l'interprétation et de l'application des recherches normatives en comptabilité. Une approche plus holistique et intégrant des éléments des recherches positives (descriptives) peut permettre de mieux comprendre et résoudre les problématiques comptables.

1.4 Méthodologies liées à la gestion des données comptables.

Les entreprises se livrent depuis fort longtemps à une gestion des données comptables que la littérature a qualifiée de plusieurs manières : gestion des résultats, lissage des résultats, nettoyage des comptes, habillage des comptes et comptabilité créative. Le présent article a pour objectif de réaliser une revue de littérature conduisant à une proposition de cadre conceptuel permettant la classification des différentes formes de gestion des données comptables.

Les manipulations comptables peuvent faire l'objet de méthodologies de mise en évidence par étude de cas ou par réalisations de tests statistiques.

Les méthodologies statistiques sont donc mobilisées car, sur une population plus importante, il est plus facile de détecter un phénomène. Les enquêtes permettent d'interroger directement les dirigeants sur leurs pratiques comptables, de manière anonyme au vu de l'objet de l'étude [Dichev et al. 2013].

Les bases de données sont les plus couramment utilisées pour réaliser des études sur la gestion des résultats. Elles permettent de rechercher les entreprises manipulatrices ou de mettre en évidence la façon dont les entreprises manipulent leurs résultats. Mais pour ce faire, il faudrait connaître les entreprises concernées de façon certaine. La SEC en identifie certaines, ce qui permet de faire l'étude sur le marché américain des cas avérés de manipulation [Dechow, P. et al., 2010].

Le plus couramment, les études liées à la gestion du résultat se font donc grâce à des méthodes statistiques, à l'aide de bases de données, et permettent de chercher les manipulations réalisées par les entreprises. Les démarches liées à cette méthodologie sont définies grâce à l'approche par les seuils et par les accruals. Nous allons détailler ces méthodologies dans la section suivante après avoir défini plus précisément la notion de gestion des données comptables.

2. Les Normes Internationales d'information Financière (IAS-IFRS)

Les Normes Internationales d'Information Financière (IAS-IFRS) sont un ensemble de règles comptables mondiales qui sont utilisées pour la préparation et la présentation des états financiers. Les IAS-IFRS sont élaborées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont utilisées dans de nombreux pays à travers le monde.

Les IAS/IFRS établissent des règles et des principes comptables pour divers domaines tels que la présentation des états financiers, la reconnaissance des revenus, la comptabilisation des actifs et des passifs, les instruments financiers, les contrats de location, etc...

L'objectif des IAS-IFRS est de fournir des normes comptables cohérentes et comparables pour les entreprises qui opèrent dans différents pays et qui doivent respecter différentes réglementations comptables. Les IAS-IFRS sont continuellement mises à jour pour refléter les changements dans l'environnement économique et commercial, ainsi que pour répondre aux besoins des utilisateurs des états financiers.

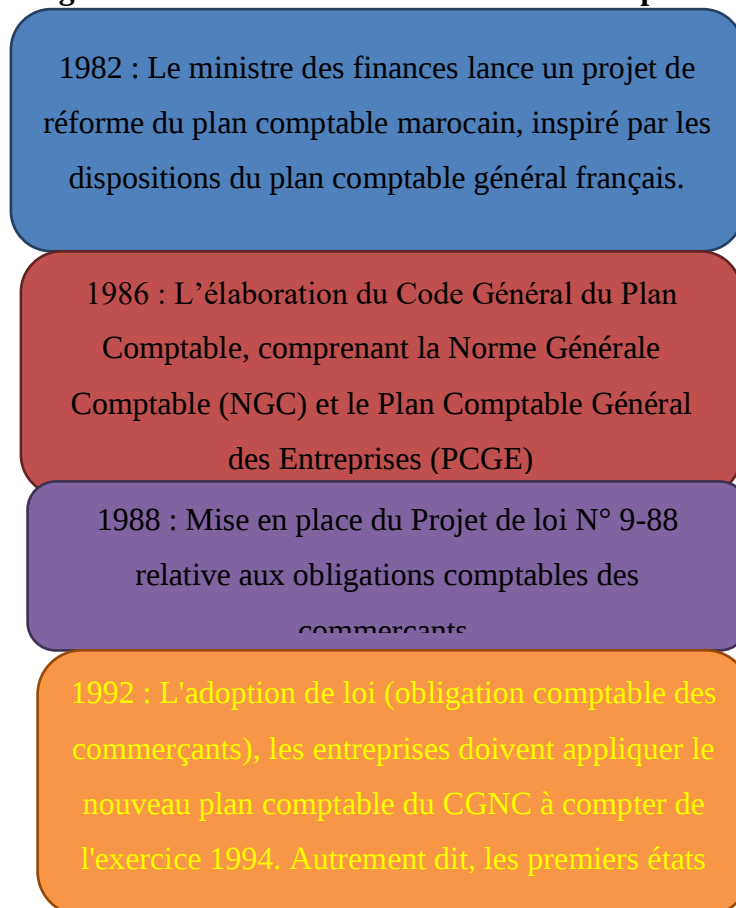
Ainsi que, d'harmoniser les pratiques comptables à travers le monde en fournissant des directives claires et précises sur la manière de présenter les états financiers.

2.1 Le Cadre Général de Normalisation Comptable (CGNC) marocain

Le Cadre Général de Normalisation Comptable (CGNC) marocain est un ensemble de règles et de principes comptables qui régissent l'établissement des états financiers des entreprises au Maroc. Il a été mis en place par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) en 2008 pour harmoniser les pratiques comptables et financières des entreprises marocaines. Le CGNC marocain est basé sur les normes comptables internationales (IAS-IFRS) et vise à renforcer la transparence et la fiabilité de l'information financière. Il est applicable à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

Un référentiel c'est un ensemble de concepts, de normes, de méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers. Dans la plupart des pays, il existe une normalisation minimale de la comptabilité. Le Maroc n'échappe pas à la règle et opère une normalisation comptable. Cette dernière a été mise en place, au Maroc, par le dahir du 25 Décembre 1992 par la loi 9-88. Le processus de l'élaboration du code générale de la normalisation comptable a débuté en 1982 et ce à travers plusieurs assemblées plénières effectués par le conseil de la normalisation comptable. Ce processus se présente comme suit :

Figure 1 : Processus de la normalisation comptable



Source : Abdellatif EL KHASSIL. « Synthèse sur la normalisation comptable au Maroc ». Disponible sur : <http://www.youscribe.com/catalogue/tous/education/cours/taf-1-synthesesur-la-normalisation-comptable-au-maroc-362991>, (page consultée le 03/10/2020).

2.2 Comparaison entre les normes IAS-IFRS et les normes comptables marocaines

Les normes IAS-IFRS (International Accounting Standards - International Financial Reporting Standards) sont des normes comptables internationales largement adoptées dans de nombreux pays à travers le monde, tandis que les normes comptables marocaines font référence aux normes spécifiques utilisées au Maroc pour la préparation des états financiers. Certaines différences entre les normes IAS-IFRS et les normes comptables marocaines peuvent inclure :

- ❖ **Champ d'application :** Les normes IAS-IFRS ont une portée internationale et sont conçues pour être appliquées par les sociétés cotées sur les marchés internationaux, tandis que les normes comptables marocaines sont spécifiquement adaptées aux entreprises marocaines.

- ❖ Structure et contenu : Les normes IAS-IFRS sont régulièrement mises à jour et suivent une structure cohérente, tandis que les normes comptables marocaines peuvent avoir des structures et des contenus différents, reflétant les exigences et les pratiques spécifiques du Maroc.
- ❖ Adaptation locale : Les normes comptables marocaines peuvent inclure des ajustements ou des interprétations spécifiques pour répondre aux besoins et aux exigences du Maroc, tandis que les normes IAS-IFRS sont généralement appliquées sans modification significative.

Il est important de noter que le Maroc a fait des efforts pour converger vers les normes IAS-IFRS. Par conséquent, de nombreuses entreprises marocaines adoptent progressivement les normes IAS-IFRS pour leurs états financiers, tout en respectant également les exigences locales. Il est recommandé de consulter les experts comptables et les régulateurs locaux pour obtenir des informations plus précises sur les différences entre les normes IAS-IFRS et les normes comptables marocaines.

2.3 Les divergences entre les normes internationales et les cadres nationaux

Un référentiel c'est un ensemble de concepts, de normes, de méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers. Dans la plupart des pays, il existe une normalisation minimale de la comptabilité. Le Maroc n'échappe pas à la règle et opère une normalisation comptable. Cette dernière a été mise en place, au Maroc, par le dahir du 25 Décembre 1992 par la loi 9-88. Le processus de l'élaboration du code générale de la normalisation comptable a débuté en 1982 et ce à travers plusieurs assemblées plénières effectués par le conseil de la normalisation comptable.

La normalisation comptable est confiée par la loi au Conseil National de la Comptabilité (CNC). Ce dernier opère à coté de plusieurs organismes de contrôle et de tutelle garants de la qualité de l'information financière et du respect des normes comptables.

Les principes comptables fondamentaux

La présentation des résultats doit être fondée sur un certain nombre de principes qui se diffèrent relativement d'un pays à l'autre suivant le référentiel comptable adopté. Au Maroc, les principes comptables fondamentaux retenus par le CGNC sont au nombre de sept [Mohamed ZEAMARI 2003] :

- Continuité d'exploitation : l'entreprise est censée d'établir ses états de synthèse dans la perspective d'une poursuite normale de toutes ses activités.

- Permanence des méthodes : les états de synthèse établis doivent suivre les mêmes méthodes. Autrement dit, il est obligatoire que les modifications soient décrites et surtout justifiées dans l'état des informations complémentaires.
- Coût historique : la valeur nominale de la monnaie, selon ce principe, est retenue sans tenir compte des variations du pouvoir d'achat.
- Spécialisation des exercices : les charges et les produits sont comptabilisés au fur et à mesure de leur avènement.
- Prudence : Selon ce principe, les produits ne sont pris en compte que s'ils sont certains et définitivement acquis à l'entreprise.
- Clarté : les opérations et les informations doivent être enregistrées dans les comptes et sous la rubrique adéquate.
- L'importance significative : les états de synthèse doivent révéler tous les éléments dont l'importance peut affecter les évaluations et les décisions.

3. Les principales divergences entre le CGNC marocain et les normes IAS/IFRS

Il existe plusieurs divergences entre les normes comptables marocaines édictées par le CGNC et les normes IAS/IFRS. On peut citer :

- Les normes IAS/IFRS sont plus détaillées et précises que les normes marocaines.
- Les normes IAS/IFRS exigent une présentation plus détaillée des états financiers, notamment en termes de notes annexes.
- Les normes marocaines permettent une plus grande souplesse dans l'évaluation et la présentation des actifs et des passifs, tandis que les normes IAS/IFRS sont plus rigoureuses à cet égard.
- Les normes IAS/IFRS exigent une évaluation régulière de la valeur de marché des actifs, tandis que les normes marocaines permettent une approche plus prudente.
- Les normes IAS/IFRS ont une portée internationale, tandis que les normes marocaines sont propres au contexte national.

Ces différences peuvent avoir des implications pour les entreprises qui opèrent dans des contextes internationaux ou qui cherchent à se conformer aux normes internationales.

3.1 Les conséquences de ces divergences sur la gestion fiscale et comptable des entreprises marocaines.

Les divergences entre les normes comptables marocaines et les normes IAS/IFRS peuvent avoir plusieurs conséquences sur la gestion fiscale et comptable des entreprises marocaines, telles que :

- ✚ Les entreprises marocaines qui opèrent dans des contextes internationaux peuvent rencontrer des difficultés pour se conformer aux normes internationales et pour préparer des états financiers qui soient compréhensibles pour les investisseurs internationaux.
- ✚ Les entreprises marocaines peuvent avoir des difficultés pour comparer leurs états financiers avec ceux des entreprises étrangères qui se conforment aux normes IAS/IFRS.
- ✚ Les entreprises marocaines peuvent être confrontées à des exigences différentes en matière de reporting financier selon les pays où elles opèrent, ce qui peut compliquer la gestion fiscale et comptable.
- ✚ Les entreprises marocaines peuvent être confrontées à des coûts supplémentaires pour se conformer aux normes IAS/IFRS, notamment en termes de formation et de mise en place d'outils de reporting financier.

En somme, les divergences entre les normes comptables marocaines et les normes IAS/IFRS peuvent avoir des implications significatives pour la gestion fiscale et comptable des entreprises marocaines, en particulier pour celles qui opèrent dans des contextes internationaux.

3.2. Les défis spécifiques posés par les divergences pour les entreprises marocaines

Les divergences peuvent poser plusieurs défis pour les entreprises marocaines, tels que la difficulté à communiquer efficacement avec des partenaires commerciaux ou des clients étrangers, la nécessité de comprendre les cultures et les normes commerciales étrangères, la gestion des différences de temps et de distance, ainsi que la nécessité de s'adapter aux différences réglementaires et juridiques dans les différents pays où elles opèrent.

Ainsi, les défis spécifiques posés par les divergences pour les entreprises marocaines :

- Les barrières linguistiques et culturelles peuvent rendre difficile la communication avec les partenaires étrangers.

- Les différentes normes commerciales peuvent entraîner des malentendus et des conflits.
- Les différences de temps et de distance peuvent rendre la coordination à distance plus difficile.
- Les différences réglementaires et juridiques dans les différents pays où l'entreprise opère peuvent compliquer la conformité aux règles et réglementations locales.
- Les différences économiques et politiques peuvent entraîner des risques et des incertitudes dans les décisions d'investissement et les opérations commerciales.

3.3 Déficit l'adoption des normes IAS/IFRS aux entreprises marocaines

L'adoption des normes IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) au Maroc présente plusieurs enjeux importants. Voici quelques-uns des principaux enjeux :

- Convergence internationale : L'adoption des normes IAS/IFRS permet au Maroc de se conformer aux standards internationaux de comptabilité et de présentation des états financiers. Cela favorise la comparabilité des informations financières avec les entreprises internationales, facilite les investissements étrangers et renforce l'intégration économique au niveau mondial.
- Transparence et fiabilité : Les normes IAS/IFRS mettent l'accent sur la transparence et la fourniture d'informations financières fiables et de haute qualité. Leur adoption au Maroc améliore la confiance des investisseurs et des parties prenantes dans les états financiers des entreprises, renforçant ainsi la crédibilité du marché financier marocain.
- Accès aux marchés internationaux : L'adoption des normes IAS/IFRS facilite l'accès des entreprises marocaines aux marchés internationaux des capitaux. En se conformant aux normes internationales, les entreprises peuvent attirer plus facilement des investisseurs étrangers, émettre des titres sur les marchés internationaux et accroître leur visibilité et leur rayonnement à l'échelle mondiale.
- Amélioration de la gouvernance d'entreprise : Les normes IAS/IFRS encouragent la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance d'entreprise. Leur adoption au Maroc favorise l'amélioration des pratiques de gouvernance d'entreprise, ce qui peut contribuer à accroître l'efficacité et la compétitivité des entreprises marocaines.

- Formation et expertise comptable : L'adoption des normes IAS/IFRS nécessite une formation et une expertise comptable appropriées. Cela crée des opportunités pour le développement des compétences en comptabilité et en audit au Maroc, renforçant ainsi le secteur de la profession comptable et contribuant à l'amélioration des pratiques comptables dans le pays.

Il est important de noter que l'adoption des normes IAS/IFRS peut également présenter des défis, notamment en termes de coûts de mise en œuvre, de complexité des normes et d'adaptation aux spécificités du contexte marocain. Cependant, les avantages potentiels associés à l'adoption l'emportent généralement sur ces défis à long terme.

4. Analyse comparative entre le CGNC marocain et les normes IAS/IFRS

Le CGNC marocain (Comptes Généraux des Entreprises) est basé sur les normes comptables françaises, tandis que les normes IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) sont des normes comptables internationales. Voici quelques différences clés entre les deux :

- ❖ Champ d'application : Le CGNC marocain s'applique uniquement aux entreprises marocaines, tandis que les normes IAS/IFRS sont utilisées dans le monde entier.
- ❖ Principes comptables : Le CGNC marocain est basé sur une approche "prudence", qui encourage les entreprises à être conservatrices dans leur comptabilité. Les normes IAS/IFRS, quant à elles, sont basées sur une approche plus "juste valeur", qui encourage les entreprises à évaluer les actifs et les dettes à leur juste valeur.
- ❖ Traitement des immobilisations : Le CGNC marocain autorise la capitalisation des intérêts sur les emprunts liés à la construction d'actifs immobilisés. Les normes IAS/IFRS interdisent cette pratique.
- ❖ Traitement des charges : Le CGNC marocain autorise la capitalisation des frais de recherche et développement. Les normes IAS/IFRS exigent que ces frais soient immédiatement comptabilisés en charges.
- ❖ Évaluation des stocks : Le CGNC marocain permet à l'entreprise d'utiliser soit la méthode du coût, soit la méthode du coût ou du marché net le plus bas. Les normes IAS/IFRS exigent l'utilisation de la méthode du coût ou de la juste valeur.

Globalement, les normes IAS/IFRS sont plus orientées vers une présentation fidèle de la situation financière d'une entreprise, tandis que le CGNC marocain est plus conservateur dans

son approche. Les entreprises marocaines peuvent choisir de se conformer aux normes IAS/IFRS si elles souhaitent se conformer aux normes internationales ou si elles souhaitent être plus transparentes dans leur présentation financière.

4.1 Les entreprises marocaines et de leurs pratiques comptables et fiscales

En général, les entreprises marocaines cotées en bourse sont soumises aux mêmes normes comptables et fiscales que les autres entreprises. Elles sont tenues de produire des états financiers conformes aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) et de se conformer aux lois fiscales en vigueur au Maroc.

Les entreprises cotées sont également régulièrement auditées par des cabinets d'audit indépendants pour s'assurer que leurs états financiers reflètent fidèlement leur performance financière et respectent les normes comptables et fiscales en vigueur.

Cependant, en raison de la complexité de la réglementation comptable et fiscale, certaines entreprises peuvent avoir des pratiques qui diffèrent de leurs pairs. Dans ce cas, il est important de mener une enquête plus approfondie pour comprendre les pratiques spécifiques de chaque entreprise.

4.2. Impact des divergences sur la gestion fiscale et comptable des entreprises marocaines

Les divergences en matière de gestion fiscale et comptable peuvent avoir un impact significatif sur les entreprises marocaines, notamment celles cotées en bourse.

Tout d'abord, ces divergences peuvent entraîner des erreurs dans la préparation des états financiers, ce qui peut compromettre leur fiabilité et leur exactitude. Cela peut avoir un impact négatif sur la confiance des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes dans l'entreprise.

En outre, les divergences peuvent également entraîner une augmentation des coûts et des efforts nécessaires pour se conformer aux normes fiscales et comptables. Les entreprises peuvent avoir besoin de recourir à des experts pour les aider à comprendre et à appliquer les règles fiscales et comptables complexes, ce qui peut être coûteux.

Enfin, les divergences peuvent également avoir des conséquences fiscales négatives, notamment des amendes et des pénalités pour non-conformité ou des litiges avec les autorités fiscales.

Il est donc important pour les entreprises marocaines de veiller à se conformer aux normes comptables et fiscales applicables et d'adopter des pratiques cohérentes pour éviter ces problèmes potentiels.

4.3. Actions à entreprendre pour réduire les divergences entre le CGNC et les normes IAS/IFRS.

Pour réduire les divergences entre le Code général de la normalisation comptable (CGNC) et les normes IAS/IFRS, les entreprises marocaines peuvent entreprendre les actions suivantes :

- Formation et sensibilisation : Les entreprises peuvent organiser des formations pour leur personnel sur les normes IAS/IFRS et sur la manière de les appliquer dans leur environnement de travail. Une sensibilisation plus large peut également être effectuée auprès des parties prenantes pour les informer sur les différences entre le CGNC et les normes IAS/IFRS.
- Révision des politiques comptables : Les entreprises peuvent réviser leurs politiques comptables pour s'assurer qu'elles sont conformes aux normes IAS/IFRS et pour identifier les divergences existantes. Les politiques comptables doivent être mises à jour pour aligner les pratiques sur les normes IAS/IFRS.
- Établissement d'un plan d'action : Les entreprises peuvent élaborer un plan d'action pour identifier les divergences et les résoudre. Ce plan doit inclure des étapes concrètes pour mettre en œuvre les changements nécessaires et des délais pour les atteindre.
- Collaboration avec les experts comptables : Les entreprises peuvent collaborer avec des experts comptables pour les aider à comprendre les normes IAS/IFRS et à les appliquer dans leur entreprise. Les experts peuvent également aider à identifier les divergences et à élaborer un plan d'action pour les résoudre.
- Communication avec les parties prenantes : Les entreprises peuvent communiquer avec les parties prenantes, y compris les investisseurs, les analystes financiers et les autorités fiscales, pour les informer des efforts entrepris pour se conformer aux normes IAS/IFRS et pour leur donner confiance dans la fiabilité de leurs états financiers.

En adoptant ces mesures, les entreprises marocaines peuvent réduire les divergences entre le CGNC et les normes IAS/IFRS et s'assurer que leurs états financiers sont fiables et conformes aux normes internationales.

5. Enjeux de l'adoption des normes IAS/IFRS au Maroc

L'adoption des normes IAS/IFRS au Maroc présente plusieurs enjeux. Tout d'abord, cela permet d'harmoniser les pratiques comptables avec les normes internationales, facilitant ainsi la comparabilité des informations financières entre les entreprises marocaines et celles à l'étranger.

En outre, l'adoption des normes IAS/IFRS améliore la transparence et la qualité de l'information financière, ce qui renforce la confiance des investisseurs et des parties prenantes. Cela peut également faciliter l'accès au financement international et attirer des investissements étrangers.

Cependant, l'adoption des normes IAS/IFRS nécessite une transition importante pour les entreprises marocaines, notamment en termes de formation du personnel, de mise en place de systèmes d'information adaptés et de modification des politiques comptables existantes. Cela peut entraîner des coûts et des efforts supplémentaires pour les entreprises.

Il est également important de prendre en compte les spécificités du contexte marocain, notamment en termes de réglementation fiscale et de pratiques commerciales, pour garantir une mise en œuvre adéquate des normes IAS/IFRS.

En résumé, l'adoption des normes IAS/IFRS au Maroc présente des avantages en termes d'harmonisation, de transparence et d'attractivité pour les investisseurs, mais nécessite une préparation et une adaptation adéquates de la part des entreprises.

5.1 Du coût historique à l'émergence de la juste valeur

Le passage du coût historique à l'émergence de la juste valeur dans les normes comptables reflète un changement majeur dans la manière dont les actifs et les passifs sont évalués et présentés dans les états financiers.

Le coût historique était traditionnellement utilisé pour évaluer les actifs, ce qui signifie qu'ils étaient enregistrés à leur coût d'acquisition initial et ajustés ultérieurement en fonction de l'amortissement ou de la dépréciation. Cela ne reflétait pas nécessairement la valeur actuelle de ces actifs sur le marché.

En revanche, la juste valeur est une approche qui vise à évaluer les actifs et les passifs en fonction de leur valeur de marché actuelle ou de la valeur attendue dans des conditions normales de marché. Cela permet de mieux refléter la valeur économique réelle des actifs et des passifs à un moment donné.

L'émergence de la juste valeur dans les normes comptables est due à plusieurs facteurs, tels que la complexité croissante des instruments financiers, la mondialisation des marchés et la nécessité d'une transparence accrue. La juste valeur permet de fournir aux investisseurs et aux parties prenantes des informations plus pertinentes et en temps réel sur la performance financière et la situation économique des entreprises.

Cependant, l'utilisation de la juste valeur présente également des défis, tels que la volatilité des valorisations, la subjectivité dans l'estimation des valeurs et la difficulté d'évaluer certains actifs illiquides. Il est donc essentiel de mettre en place des mécanismes appropriés pour évaluer la juste valeur de manière fiable et transparente.

En résumé, le passage du coût historique à l'émergence de la juste valeur dans les normes comptables reflète une évolution vers une évaluation plus basée sur la valeur de marché actuelle des actifs et des passifs, offrant ainsi une meilleure transparence et une meilleure compréhension de la situation financière des entreprises.

5.2 Complexité de l'application de certaines normes

L'application de certaines normes IAS/IFRS peut présenter des complexités spécifiques au contexte marocain. Voici quelques exemples :

Normes spécifiques à certaines industries : Certaines normes IAS/IFRS sont conçues pour des industries spécifiques, telles que les normes IFRS 9 pour les institutions financières. Il peut être nécessaire d'adapter ces normes pour tenir compte des particularités du secteur marocain.

Cadre juridique et fiscal : Le cadre juridique et fiscal du Maroc peut différer des exigences des normes IAS/IFRS. Il peut y avoir des ajustements ou des interprétations spécifiques à prendre en compte pour assurer la conformité tout en respectant les réglementations locales.

Evaluation de certains actifs spécifiques : L'évaluation de certains actifs, tels que les actifs immobiliers ou les actifs intangibles, peut être complexe. Les normes IAS/IFRS fournissent des directives générales, mais une expertise locale peut être nécessaire pour appliquer ces normes de manière appropriée.

Formation et sensibilisation : L'adoption des normes IAS/IFRS nécessite une formation adéquate du personnel comptable et financier. Il peut être nécessaire de renforcer les compétences et la compréhension des normes IAS/IFRS au sein des entreprises marocaines.

Systèmes d'information : Les entreprises doivent disposer de systèmes d'information adaptés pour collecter, enregistrer et présenter les informations financières conformément aux normes

IAS/IFRS. La mise en place de tels systèmes peut être complexe et nécessiter des investissements supplémentaires.

Il est important que les entreprises marocaines soient conscientes de ces complexités et travaillent en étroite collaboration avec des experts comptables et financiers pour assurer une application adéquate des normes IAS/IFRS tout en respectant les spécificités du contexte marocain.

5.3 Études antérieures sur les normes IAS et IFRS et leur adoption au Maroc

Dans les études antérieures sur les normes IAS et IFRS et leur adoption au Maroc, plusieurs aspects ont été abordés tels que le Contexte réglementaire ou Les chercheurs ont examiné les cadres réglementaires et les politiques comptables existantes au Maroc, ainsi que les efforts déployés pour aligner ces normes sur les IAS/IFRS. Ils ont également étudié les facteurs qui ont influencé l'adoption de ces normes, tels que les pressions internationales, les avantages perçus et les contraintes locales. Ainsi que l'impact sur la qualité de l'information financière : Les études ont évalué les effets de l'adoption des normes IAS/IFRS sur la qualité de l'information financière au Maroc. Cela comprend l'examen des changements dans la transparence, la comparabilité et la pertinence des états financiers, ainsi que l'amélioration de la communication financière.

Les chercheurs ont analysé les coûts et les avantages associés à l'adoption des normes IAS/IFRS au Maroc. Cela inclut les coûts de mise en conformité, les changements dans les pratiques comptables, les avantages perçus tels que l'accès aux marchés internationaux et l'amélioration de la crédibilité financière. Les études ont examiné la manière dont les entreprises marocaines ont mis en œuvre les normes IAS/IFRS, en se concentrant sur les défis rencontrés, les adaptations nécessaires et les pratiques spécifiques adoptées.

Ces travaux ont permis de mieux comprendre l'adoption des normes IAS/IFRS au Maroc et leurs impacts sur la pratique comptable et l'information financière.

6. Conclusion : UN PROCESSUS PAS ENCORE INTEGRALEMENT MAITRISE

En résumé, pour réduire les divergences entre le Code général de la normalisation comptable (CGNC) et les normes IAS/IFRS, les entreprises marocaines peuvent entreprendre plusieurs actions telles que la formation et la sensibilisation, la révision des politiques comptables, l'établissement d'un plan d'action, la collaboration avec des experts comptables, et la communication avec les parties prenantes. En adoptant ces mesures, les entreprises peuvent

s'assurer que leurs états financiers sont conformes aux normes internationales et inspirer confiance à leurs parties prenantes.

L'adoption des normes IAS/IFRS permet au Maroc de se conformer aux standards comptables internationaux, favorisant ainsi la transparence et la comparabilité des états financiers avec les entreprises internationales. L'harmonisation avec les normes IAS/IFRS facilite l'accès des entreprises marocaines aux marchés internationaux, en améliorant leur crédibilité et en renforçant la confiance des investisseurs étrangers. Les normes IAS/IFRS fournissent des directives plus détaillées et précises pour la présentation des états financiers, ce qui peut aider les entreprises marocaines à améliorer leur gestion financière et leur prise de décision.

L'adoption des normes IAS/IFRS nécessite une adaptation des systèmes comptables existants, ce qui peut engendrer des coûts significatifs pour les entreprises marocaines, notamment en termes de formation, de logiciels et de ressources humaines qualifiées. Les normes IAS/IFRS sont souvent complexes et demandent une expertise comptable approfondie pour leur application correcte. Cela peut représenter un défi pour les petites et moyennes entreprises (PME) marocaines qui ont des ressources limitées. Les normes IAS/IFRS sont développées en tenant compte du contexte économique et culturel des pays développés. Le Maroc, en tant que pays en développement, peut rencontrer des difficultés à appliquer ces normes de manière appropriée, compte tenu de ses particularités économiques et réglementaires.

En effet, l'adoption des normes internationales par le Maroc est un processus qui n'est pas encore intégralement maîtrisé. Bien que le Maroc se soit engagé à aligner ses normes sur les standards internationaux dans de nombreux domaines, il peut y avoir des défis liés à la mise en œuvre et à l'harmonisation complète avec ces normes. Cela peut être dû à divers facteurs tels que des contraintes institutionnelles, des ressources limitées, des différences culturelles ou des obstacles techniques. Cependant, le Maroc travaille continuellement pour renforcer sa capacité à adopter et à mettre en œuvre ces normes internationales afin de favoriser l'échange commercial et la coopération avec d'autres pays.

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Abderrazak FECHTALI, Brahim FOUGUIG. «La Comptabilité Générale Des Entreprises Marocaines », Casablanca, FEDALA, 2000. P.41.
- (2) Dechow, P. M., & Skinner, D. J. (2000). Earnings management: Reconciling the views of accounting academics, practitioners, and regulators. *Accounting horizons*, 14(2), 235-250.p.62.
- (3) Dechow, P., Ge, W. et Schrand, C. (2010). Comprendre la qualité des bénéfices : une revue des procurations, de leurs déterminants et de leurs conséquences. *Revue de comptabilité et d'économie* , 50 (2-3), 344-401.
- (4) Degeorge, F., Patel, J., & Zeckhauser, R. (1999). Gestion du résultat pour dépasser les seuils. *Le journal des affaires* , 72 (1), 1-33.
- (5) Dichev, ID, Graham, JR, Harvey, CR et Rajgopal, S. (2013). Qualité des revenus : preuve du terrain. *Revue de comptabilité et d'économie* , 56 (2-3), 1-33.
- (6) Dumontier, P., & Raffournier, B. (1999). Vingt ans de recherche positive en comptabilité financière. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 5(3), 179-197.
- (7) Fern, RH, Brown, BC, & Dickey, SW (1994). Un test empirique du lissage des revenus politiquement motivé dans l'industrie du raffinage du pétrole. *Journal of Applied Business Research (JABR)* , 10 (1), 92-100.
- (8) FASB, F. A. S. B., and others (1989) FASB, «*Statement of Financial Accounting Concepts* », P:1-6, McGraw-Hill/Irwin.
- (9) Hoarau, C., & Teller, R. (2004). Création de valeur et management de l'entreprise. *CAHIERS FRANCAIS-PARIS-*, 77-82.
- (10) Hervé JAHIER, HOCINE LAMMARI, PASCAL Lépine, Emilie RINGUEZ. « *UE9 co mptabilité* », Casablanca, FONTAINE PICARD, 2019. P.9
- (11) Mohamed ZEAMARI. « Initiation pratique à la comptabilité générale marocaine », Casablanca, édition Maghrebines, 2003, P. 236.
- (12) EL IDRISSE RIOUI Samia.2020 «L'ADOPTION DES NORMES IAS/IFRS AU MAROC : REALITE ET PERSPECTIVES.» *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit* 4, no 2